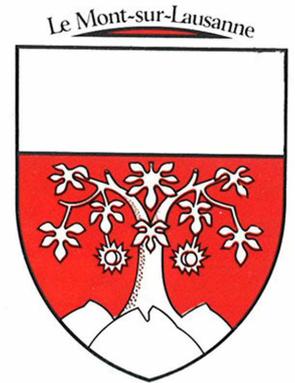


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne
 Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal
 Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth, le Mont

MESSAGE DU SYNDIC

L'état de santé de notre collègue, M. Marcel DISERENS, municipal de Police, s'est sensiblement amélioré. C'est avec joie et reconnaissance que nous avons appris son retour à son domicile à la fin de janvier.

C'est M. René HENNY qui assume, en plus de son dicastère des domaines, la responsabilité de celui de la Police; toutefois, afin d'en répartir les charges, c'est M. Florent CORBAZ qui s'occupe provisoirement de l'Eclairage public et Hygiène-Environnement, alors que M. Charles LAVANCHY assure la liaison avec les Services industriels de Lausanne (Eaux-Gaz-Electricité).

En 1974, de janvier à fin novembre, les sept membres de la Municipalité ont consacré un total de 2'841 heures pour l'accomplissement de leur mandat. A ce chiffre déjà impressionnant, il conviendrait d'ajouter le temps employé aux 43 séances hebdomadaires et celui accordé à l'étude du nouveau collège qui n'y sont pas comprises.

Dans sa première séance de l'année, la Municipalité a confirmé Messieurs Florent CORBAZ et Marcel DISERENS dans leur fonction de vice-présidents.

NOTRE POPULATION

En augmentation de 76 personnes en 1974, notre population se composait au 1er janvier de:

292 bourgeois du Mont	1282 Vaudois d'autres communes
995 Confédérés	312 étrangers

soit au total 2881 habitants.

Ce sont 33 Vaudois et 44 Confédérés qui se sont établis dans notre Commune, alors que le nombre des étrangers diminuait d'une unité.

Considérée du point de vue de la confession notre population se compose de: 1919 protestants, 805 catholiques et de 157 habitants d'autres religions.

Par classes d'âges la répartition était la suivante:
 de 1 à 19 ans: 809. (404 filles et 405 garçons)
 de 20 à 62 ans: 789 femmes
 de 20 à 65 ans: 901 hommes
 de plus de 62 ans: 233 femmes
 de plus de 65 ans: 149 hommes.

Dans le courant de cette année, 21 jeunes filles et 22 jeunes hommes de nationalité suisse atteindront leur majorité.

Nous profitons de cette occasion pour les féliciter et leur présenter nos vœux de complète réussite dans la vie et dans la voie qu'ils ont choisie et pour leur rappeler les droits et les devoirs des citoyennes et citoyens suisses.

FUTUR COLLEGE

Les membres du Conseil communal ont eu l'occasion, lors de la séance organisée spécialement dans ce but, le 29 octobre dernier, de prendre connaissance du projet terminé et d'en voir les maquettes présentées par notre architecte Monsieur BRUGGER. Nous en attendons maintenant le plan financier qui sera établi sur la base des soumissions des entreprises spécialisées sur les travaux du gros-oeuvre. C'est donc sur des chiffres sûrs que nous pourrons, très prochainement, soumettre cette importante réalisation à l'examen et à la décision du Conseil communal.

Compte tenu des difficultés que rencontrent actuellement les pouvoirs publics pour le financement de leurs réalisations, (même des plus indispensables et urgentes telles que épuration des eaux et constructions administratives ou scolaires) il est possible que la Municipalité ait recours, comme cela s'est déjà fait dans le passé, à un emprunt lancé sur le plan strictement communal.

L'idée en est lancée mais tout reste encore à étudier dans ce domaine; cependant nous croyons cette solution parfaitement réalisable et sommes certains que nos concitoyens n'hésiteront pas, le cas échéant, à nous accorder leur confiance afin que nous puissions, tous ensemble, procéder à la réalisation de ce futur complexe scolaire si nécessaire au développement, tant spirituel et intellectuel que physique, de notre jeune génération.

Nous aurons encore de multiples occasions de vous parler de cet important sujet car nous tenons à ce que chaque citoyen, chaque habitant de notre Commune soit parfaitement renseigné sur ce projet qui nous tient, et qui doit tenir au coeur de tous.

COMMUNICATION IMPORTANTE

Un cyclomotoriste a malencontreusement dérapé sur une plaque de verglas provoquée par la rupture d'une conduite d'eau. Nous en sommes profondément navrés et présentons nos sincères condoléances à la famille du défunt.

Les sections des "Travaux" et "Police" seraient très reconnaissantes à toute personne leur signalant une quelconque anomalie remarquée sur une de nos routes.

Nos collaborateurs de l'équipe communale et de la police, si dévoués et attentifs soient-ils, ne peuvent en effet pas repérer tout ce qui peut se produire, chaque jour, sur l'ensemble du territoire communal.

NOS SOCIÉTÉS

L'ÉCHO DES BOIS



**TOUS
EN
CHOEUR!**

L'HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ DE 115 ANS

Assurément la vingtaine de jeunes gens du Mont, épris de chant, qui, en automne 1860, après s'être réunis au Petit-Mont dans un modeste local éclairé d'une simple lampe à pétrole, pour y déchiffrer quelques morceaux, décidèrent de fonder une société "L'Écho des Bois", ne se doutaient pas des longues années qui s'ouvriraient devant leur groupement.

Nous voulions, au cours de ce bref aperçu historique, donner quelques détails sur les origines de l'Écho des Bois; malheureusement, une grande partie des archives concernant sa fondation et son premier demi-siècle d'existence ont disparu.

La société possède néanmoins un certain nombre de documents fort anciens et d'un vif intérêt. C'est ainsi, par exemple, que le livre des caisses des années 1891 à 1898 indique que le directeur se contentait, pour son travail de l'hiver, d'un cadeau d'une valeur de Fr. 20.--; que le vin consommé à l'occasion des soirées annuelles était facturé 55 à 70 ct. le litre, suivant l'année. Jusqu'en 1888, la musique recevait une gratification de Fr. 20.-- pour une nuit entière, somme qui a été portée à Fr. 30.-- les années suivantes.

Certes, les débuts furent difficiles, mais grâce à un excellent noyau de chanteurs fidèles, elle surmonta les difficultés. Au cours des dernières années du siècle passé, ainsi qu'au commencement de notre siècle, elle prend part à plusieurs concours de la Société cantonale des chanteurs vaudois fondée en 1853.

Le 22 mai 1910, elle fêta le cinquantenaire de sa fondation et baptisa son premier drapeau. Au début de l'année 1933, l'"Écho des Bois" est admise au sein de l'Union des Chorales du Jorat et prend part pour la première fois le 14 mai au concert annuel à Savigny, sous la direction de Georges Kick où elle connut un grand succès. Le dimanche 28 avril 1935, l'Écho des Bois a brillamment célébré son 75^e anniversaire en offrant au temple du Mont, sous la direction d'Alfred Gentizon, deux concerts. Pour la circonstance, on avait déjà groupé un chœur de dames pour interpréter des extraits de l'oratorio "Les saisons de Haydn".

Pendant les années de mobilisation 1939-1945, la société se voit obligée de restreindre son activité, vu les

nombreuses absences des mobilisés. C'est en automne 1943 que la société décida de créer un chœur mixte.

Dès 1944, l'activité de l'Écho des Bois se manifeste à nouveau par ses soirées annuelles, sa participation aux concerts de l'Union des Chorales du Jorat, mais encore par l'organisation de plusieurs concerts tels que "Pays du Lac", poème de Maurice Budry musique de Carlo Boller, sous la direction d'Alfred Gentizon, puis, des mêmes auteurs, "Images de mon pays" sous la direction d'Arthur Ogay en 1953 et en 1957 "Ce jour-là" de Robert Mermoud et Maurice Budry, sous la direction de Pierre Arn. En 1960, à l'occasion de son centenaire, elle reprit "Pays du Lac", en 1966 elle créa "L'Amour neuf" comédie musicale de Jacques Bron, musique de Jean Rochat et en 1971, elle donna un concert au temple du Mont au programme duquel figurait "Te Deum" d'Henry Purcell, ces trois dernières productions ont été effectuées sous la direction de Pierre Arn. A qui l'Écho des Bois est-elle redevable de sa prospérité, de son essor? Il suffit pour le comprendre de citer quelques-uns des hommes qui l'ont dirigée: MM. Jules Cordey, Rey, Paul Mayor, Eugène Dupuis, Auguste Corbaz, Marc Henny, Aloys Jaton, Alfred Burnens, L. Junod, Marcel Menétray, Georges Epplé, Georges Kick, Alfred Gentizon, Ernest Ducraux, E. D. Simoncini, Arthur Ogay, Pierre Arn, et le directeur actuel, Roger Bianchi. C'est à ces musiciens de valeur, à d'excellents et énergiques présidents, aux membres actifs et passifs ainsi qu'aux Autorités communales que l'Écho des Bois doit sa reconnaissance.

Et maintenant! me direz-vous, eh bien l'Écho des Bois continue son petit bonhomme de chemin avec pour cette année au programme notre soirée annuelle du 15 mars, avec, pour fêter notre 115^e anniversaire, de nouveaux costumes, le concert du Giron au début de mai et notre participation aux "Fêtes du Rhône" les 21 et 22 juin à Avignon.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à nous et venir renforcer notre chorale qui compte actuellement 60 chanteuses et chanteurs, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Rémy VAUCHER
Président

SERVICE D'AIDE FAMILIALE DU MONT/CUGY

Il est bon de rappeler que ce service a pour but de venir en aide aux habitants des Communes du Mont et de Cugy, lorsqu'il est nécessaire d'y remplacer temporairement une mère de famille malade, accidentée, hospitalisée, d'y secourir une mère de famille malade, convalescente, surmenée ou surchargée, de secourir des personnes âgées qui ne peuvent plus se suffire. Les grandes lessives et les grands nettoyages, de même que les travaux agricoles sont cependant exclus.

Cette Association a eu récemment son assemblée générale, notamment pour adapter ses statuts avec l'adjonction de la circonscription de Cugy et compléter son Comité, qui a été constitué comme suit:

Président: M. Martin MATHYS, Cugy
Vice-Président: M. Albert Olivier, pasteur, Le Mont
Secrétaire: M. Willy JEGERLEHNER, Cugy
Caissier: M. Charles ISCHER, Le Mont
Membres: Mmes FOUVY et MOLL,
Mlle GILLABERT, M. Florent CORBAZ

L'aide familiale en fonction est Mlle Claire-Lise Thévenaz, au Mont, qui peut être sollicitée directement (Tél. 32 60 64, chaque jour entre 07 h.00 et 08 h.00). La situation financière du Service, sans être tout à fait critique, cause certains soucis; c'est pourquoi, les cotisations annuelles ont été légèrement augmentées à Fr. 12.-- au minimum, en partant de l'idée que la plupart des sociétaires continueront à verser davantage; ceux-ci vont recevoir incessamment un bulletin de versement postal qu'ils voudront bien honorer; d'autre part, les prestations de l'Aide familiale coûteront dorénavant Fr. 6.-- l'heure pour les membres et Fr. 7.-- pour les non-membres.

Actuellement, l'Association compte un peu plus de 200 affiliés au Mont; il faudrait les augmenter d'une centaine au moins. Un pressant appel est donc adressé à tous ceux qui ont à coeur d'apporter un appui financier apprécié et nécessaire à ce Service d'Aide Familiale, qui, grâce à la collaboration renouvelée et au dévouement solidaire de tous, pourra continuer à remplir sa mission et secourir au mieux nos prochains moins favorisés.

Il suffira de s'adresser à un membre du Comité.

ARMES DE GUERRE

Convocation pour l'assemblée générale mercredi 26 mars à 20 h.30 - Salle du Conseil

Ordre du jour statutaire
Palmarès 74 et distribution des prix

Tirs militaires samedi 5 avril 1400 à 1800 h.
" " samedi 26 avril 1400 à 1800 h.

Tirs militaires dimanche 27 avril 0800 à 1130 h.
" " samedi 24 mai 1400 à 1800 h.
Tirs à prix samedi 28 juin 1400 à 1700 h.
Tirs en campagne 31 mai et 1er juin
Concours individuel 10 et 11 mai.

F.C. LE MONT

23 mars 1975 Saint-Croix - Le Mont I
6 avril 1975 Aigle - Le Mont I
13 avril 1975 Le Mont I - Bussigny
20 avril 1975 PTT - Le Mont I

27 avril 1975 Le Mont I - Malley
4 mai 1975 La Tour - Le Mont I
11 mai 1975 Le Mont I - Yverdon II

BONNES ACTIONS

On recherche un Montain!
Madame Jacques Poget, Av. de Thienne 3, 1350 Orbe, se trouvait le 5 janvier dernier dans la région du Suchet (Jura) en compagnie de son enfant de 2 ans. Mais elle perdit son chemin.

Elle trouva par contre une famille de Montains et Monsieur, environ 35 ans, cheveux poivre et sel, la reconduisit jusqu'à la route. Elle tient encore à le remercier par le canal de notre journal et l'invite à lui communiquer son adresse.

D'UN DICASTÈRE A L'AUTRE

NOS FORÊTS

Communication: La saison hivernale marque l'époque où les propriétaires de haies procèdent au nettoyage de celles-ci.

Pour éviter tout malentendu à ce sujet, nous tenons à vous apporter quelques précisions.

En règle générale, les haies se trouvant le long des cours d'eau sont cadastrées forêts et ainsi soumises à la législation forestière. Elles dépendent du Service cantonal des forêts (inspecteur d'arrondissement, garde de triage).

Par contre, pour les 23 haies portées sur le plan de classement communal des arbres de 1972, la Municipalité en assure la surveillance. Ces haies ne peuvent donc être déboisées sans autorisation. Un entretien rationnel est néanmoins toléré.

Précisons encore que ce plan protège également, sur le territoire de notre Commune, 680 arbres divers (arbres fruitiers exclus) d'au moins 30 cm. de diamètre. en cas d'abattage, ces arbres protégés doivent faire l'objet d'une autorisation de l'Autorité exécutive.

UN CAPITAL PRECIEUX

A cette période de l'année où les coupes de bois battent

leur plein, nous pensons que la présentation de notre patrimoine forestier intéressera nos lecteurs.

Les chiffres ci-dessous ressortent du dernier dénombrement forestier qui se fait en général tous les dix ans. Nous vous donnerons en même temps le NOM de chaque parcelle, sa superficie, sa situation, le nombre de plantes, le cube forestier, puisque chaque arbre d'un diamètre supérieur à 16 cm. mesuré à 1.30 m. du sol est recensé individuellement, ainsi que le % en bois résineux, assurant une meilleure rentabilité pour la Commune que le feuillu.

Nos forêts communales ne forment pas un bloc homogène. Les parcelles sont réparties sur tout le territoire communal, à l'exception des Divisions 9 et 10 situées respectivement sur les territoires communaux de Lausanne et d'Epalinges.

La surface totale de nos forêts atteint 45 ha., y compris les 2 boqueteaux acquis par la Commune en bordure du Chemin du Rionzi lors du remaniement du Syndicat d'améliorations foncières N° 17. Ces deux petits bois ne figurent pas encore sur nos plans d'aménagement; ils se situent à 615 m. d'altitude, alors que la parcelle du Pré-Guillaume marque le point culminant avec 835 m.

	Superficie ha.	Plantes Nombre	Cube m3	% de résineux
Division 1: Les Esserts: entre le domaine du Chalet de la Ville et Manlout	0,89	483	334	98
Division 2: A la Raccaudaz: Ravin de la Valleyre, ouest de Manlout, rive droite	1,33	465	161	20
Division 3: Côtes de Manlout: Ravin de la Valleyre, rive gauche jusqu'aux cibleries	5,98	3140	1742	72
Division 4: Au Châtaignier: au sud de la place de fête	3,18	428	446	72
Division 5: Aux Neuf Fontaines: à l'est de Coppoz. Cette division est composée de 3 petites parcelles	1,39	215	133	33
Division 6: Les Fougères. à l'est du chemin forestier des Fougères à Cugy (jusqu'à la Mèbre).	2,90	740	329	46
Division 7: Chatifeuillet: le long du chemin des Fougères jusque dans le lit de la Mèbre	4,96	3051	1775	90
Division 8: Praz-Longet: à l'est du hameau des Planches jusqu'à la Fontaine des Meules	17	7856	5431	96
Division 9: Pré-Guillaume: au sud du domaine du Chalet des Enfants sur territoire de Lausanne	0,94	457	312	76
Division 10: Bois Murat: Rive droite du Flon dès l'ancienne scierie de La Clochatte, sur territoire d'Epalinges	4,84	2212	1463	68

Il est certain que lors du prochain dénombrement les chiffres concernant le nombre des plantes et le cube forestier seront sensiblement modifiés à la suite des gros dégâts causés à nos forêts par les derniers cyclones. Pour ne citer que celui de 1972, c'est plus de 1000 m3 qui ont été déracinés et cassés en quelques heures, alors que

notre exploitation annuelle se limite à 250 m3.

Nos forêts vous sont maintenant connues. Profitez d'aller vous y promener, en souhaitant que vous nous aidiez à les faire respecter.

René HENNY
Municipal